

droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine de Sa Majesté relativement à l'éducation. »

La procédure suivie, sans la prétendre condamnable, était la plus longue et aléatoire jusqu'à un certain point, comme l'événement l'a prouvé.

Si le remède au mal existe encore, ce qui est fort douteux, son application est évidemment plus difficile, maintenant qu'il y a chose jugée.

Le gouvernement central consentira-t-il aujourd'hui à une intervention qu'il a préféré décliner, lorsqu'elle était relativement facile, en supposant, bien entendu, qu'il ait encore le droit d'intervenir ? Il est permis d'en douter jusqu'à preuve du contraire. Nous en doutons d'autant plus que l'esprit de parti nous annihile, au point d'empêcher, même sur une question aussi vitale, une union sans laquelle il n'y a rien à attendre.

Comme nous sommes dans l'ère des *compromis*, et que nous en avons déjà vu plus d'un, à nos dépens toujours, il n'est pas improbable que cette fois-ci encore la violation du droit de nos compatriotes sera réglée par un *compromis*.

Les hommes politiques des deux partis s'empresseront, à peu d'exceptions près, de l'accepter, si on en découvre un acceptable ; c'est-à-dire qui ne soit préjudiciable ni à un parti, ni à l'autre. Si ensuite la conscience n'est pas parfaitement tranquille, on aura recours aux principes réflexes.

Tant mieux si les faits viennent démentir des prévisions que nous craignons bien de voir se réaliser !

---

Lettre de M. Cahensly au "Journal des Débats."

BERLIN, (hôtel de Rome), le 23 juin 1892.

Monsieur le Directeur.

« On me communique un article du *Journal des Débats*, du 17 mai, qui m'attribue un rôle assez étrange. Vous comprenez aisément qu'il ne me saurait être indifférent de voir un journal jouissant d'une aussi grande autorité accréditer une légende inventée pour les besoins de la cause. Votre bonne foi a été entièrement surprise, et vous le regretterez, j'en suis convaincu, en voyant à la défense de quelle cause vous avez involontairement contribué.

« Je ne m'arrêterai pas au langage d'un parlementarisme douteux par lequel M. le sénateur Davis a tenté de dénaturer une démarche très légitime. Pour ne pas abuser de votre hospitalité,